

Exposé des qualifications

Exposé des qualifications soumis conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et du Procureur adjoint de la Cour pénale internationale.

Le Professeur Péter Kovács est le candidat soutenu par la République de Hongrie pour l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour la période 2015-2024.

Le Professeur Péter Kovács, actuel Président de la première Chambre de la Cour constitutionnelle hongroise, jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et réunit toutes les conditions requises en Hongrie pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (article 36, paragraphe 3 a) du Statut de Rome). Le Professeur Péter Kovács réunit les conditions requises par l'alinéa b) ii) du paragraphe 3 de l'article 36, comme il est indiqué dans son curriculum vitae.

Le Professeur Kovács est né en 1959 à Szeged (Hongrie). Il possède un diplôme en droit de l'Université Attila József (Szeged) et des diplômes d'études supérieures des Universités de Nancy II et de Strasbourg (France). Depuis 1998, il est professeur à la faculté de droit de l'Université de Miskolc, au Département du droit public international, dont il a été le directeur de 1999 à 2005. Depuis 2009, il est directeur du Département de droit international de la faculté de droit de l'Université catholique Péter Pázmány. Il a travaillé au Ministère des Affaires étrangères à partir de 1990, d'abord en qualité de Secrétaire de 1^{ère} classe à l'Ambassade de Hongrie à Paris (1990-1994), puis comme directeur du Département des droits de l'homme et du droit des minorités (1998-1999).

Il a été expert gouvernemental du CAHLR (Comité ad hoc d'experts sur les langues régionales ou minoritaires en Europe) et du CAHMIN (Comité ad hoc pour la protection des minorités nationales) au sein du Conseil de l'Europe. En 1998, il est devenu membre du groupe d'experts sur la citoyenneté démocratique au sein du Conseil de l'Europe.

Le Professeur Kovács possède des compétences établies dans le droit international en général, et plus particulièrement dans les domaines du droit des minorités, des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, comme le démontrent ses manuels universitaire et d'autres travaux. Il est membre de l'Institut International des Droits de l'Homme (Strasbourg), de la Société française pour le droit international et de la branche hongroise de l'Association de droit international.

Les connaissances et compétences professionnelles du Professeur Kovács sont excellentes, tout comme ses capacités d'analyse. Il manifeste beaucoup de dévouement dans son travail et a prouvé être pleinement capable d'organiser et de hiérarchiser les travaux à effectuer.

Il maîtrise parfaitement l'anglais et le français, à l'écrit comme à l'oral, ce qui est extrêmement important dans l'environnement judiciaire et durant les enquêtes de la Cour, où les procès se déroulent par l'entremise des interprètes.

Ses domaines de recherche couvrent la protection des minorités, les droits de l'homme, le droit humanitaire, la jurisprudence internationale, l'histoire du droit international, la coopération Schengen et la jurisprudence constitutionnelle.

Les compétences juridiques du Professeur Péter Kovács en droit national et international et en matière de procédures ont convaincu le Ministère des Affaires étrangères de Hongrie qu'il satisfait aux exigences du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome pour l'élection à la fonction de juge de la Cour pénale internationale.

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature du Professeur Péter Kovács est présentée au titre de la liste B.

Les informations ayant trait aux alinéas (a) i) à iii) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome sont les suivantes:

(a) Le Professeur Kovács représente le système juridique européen. Il est qualifié et exerce dans le domaine du droit international.

(b) Le Professeur Kovács est ressortissant de la Hongrie, Membre du groupe des États d'Europe orientale. C'est sa seule nationalité.

(c) Le Professeur Kovács est de sexe masculin.

Activités du Professeur Kovács dans le domaine du droit international humanitaire et ses aspects liés:

(a) Conférences, etc. (sur les 107 conférences à l'étranger auxquelles M. Kovács a pris part):

(i) 1988: participation au séminaire d'experts organisé par le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) à Sofia [Titre de l'intervention: «L'application du Protocole II additionnel aux Conventions de Genève dans la guerre civile au Salvador»]

(ii) 1989: participation au séminaire d'experts organisé par le CICR à Leningrad [Titre de l'intervention: «Les médias de masse devraient promouvoir davantage le droit international humanitaire»]

(iii) 24-25 janvier 1998: participation à la conférence de l'Université catholique de Lyon sur la question des réfugiés [Titre de l'intervention: «Les réfugiés dans la pratique juridique hongroise»]

(iv) 3-29 mars 2000: professeur invité à l'Université de Montpellier: 16 heures de conférence, dont deux consacrées aux fondements des obligations du droit international humanitaire de l'OTAN dans son intervention au Kosovo.

(v) Mars 2002: professeur invité à l'Université Paris XI (Sceaux): 12 heures de conférence, dont trois consacrées aux fondements des obligations du droit international humanitaire de l'OTAN dans son intervention au Kosovo et trois autres consacrées à la nature juridique des statuts et des règlements de procédure ainsi qu'aux interactions jurisprudentielles entre les tribunaux internationaux.

(vi) 1^{er} août-23 décembre 2002: professeur invité aux États-Unis avec une bourse Fulbright durant le semestre d'automne à la faculté de droit de l'Université de Denver. Deux sujets enseignés: la protection internationale des minorités (2x2 heures par semaine) et le droit international humanitaire (2x2 heures par semaine)

(vii) 11-13 septembre 2002: Rapporteur à la 36^{ème} conférence de la Société française pour le droit international (La juridictionnalisation du droit international) sur le thème: «Les possibilités et les limites du développement du droit dans la jurisprudence des tribunaux internationaux».

(viii) 5-9 décembre 2003: Toronto, Canada: participation à la table ronde «Justice transitionnelle et droits humains» de l'Université York

(ix) 12 juillet 2005 (Varsovie): conférence à la 23^{ème} université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: «Les conflits armés et les réfugiés»)

(x) 5 juillet 2007 (Varsovie): conférence à la 25^{ème} université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: «Les conflits armés et les réfugiés»)

(xi) 22 août 2007 (Moscou): conférence à l'université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: «Les conflits armés et les réfugiés»)

(xii) 16-17 juillet 2009: participation au séminaire sur les droits de l'homme organisé conjointement par le gouvernement du Maroc et par le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme à Marrakech (titre de l'intervention: «Les obligations des États dans le domaine de l'enseignement des droits de l'homme»)

(b) Conseils et expertise juridiques, etc.:

(i) Printemps 1999: Rédaction d'un document *amicus curiae*, préparé au sein du Ministère des Affaires étrangères et concernant une erreur juridique dans l'interprétation du droit international humanitaire dans la jurisprudence de la Cour suprême. (N.B.: La Cour suprême a annulé sa décision ultérieurement et a considérablement modifié son interprétation.)

(ii) 1998-2003: correspondant national pour l'Annuaire international du droit humanitaire, La Haye, T.M.C. Asser institut

(iii) 2001: membre universitaire de la Commission d'experts interministérielle pour la ratification du Statut de la Cour pénale internationale

(iv) 2011-2012: propositions de corrections concernant la formulation des crimes et délits en matière de droit international humanitaire et des crimes contre l'humanité dans le projet de nouveau Code pénal. (Les propositions ont été formulées avec des collègues du département de droit international de l'université catholique Péter Pázmány. Une partie des propositions ont été acceptées.)

(c) Direction de thèses, etc.:

(i) Sur les 13 thèses de doctorat dirigées, six concernaient différents aspects du droit international humanitaire et la Cour pénale internationale, la responsabilité de protéger ou la justice transitionnelle.

Recommandation par le Professeur Vanda Lamm, le Professeur János Bruhács et le Docteur Csaba Pákozdi, membres de la Cour permanente d'arbitrage:

En tant que membres du Groupe national hongrois de la Cour permanente d'arbitrage, nous recommandons le Professeur Péter Kovács pour être le candidat hongrois à l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour la période 2015-2024.

Le Professeur Kovács est un excellent juriste avec des compétences établies dans les domaines pertinents du droit international. Il a accumulé une longue expérience de juriste professionnel. Il occupe actuellement la fonction de Président de la première Chambre de la Cour constitutionnelle hongroise. Jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et son intégrité, maîtrisant parfaitement les langues de travail de la Cour pénale internationale, le Professeur Kovács remplit tous les critères fixés à l'alinéa (b) (ii) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome et est désigné comme candidat pour les élections à venir.